Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 1

Rubrik: Economie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La règle d'or est bien connue: il ne faut jamais placer tous ses œufs dans le même panier. Facile à dire lorsqu'on est à la tête d'une fortune, mais plus difficile à réaliser lorsque ses moyens sont comptés! Plus difficile, mais pas impossible.

Savoir diversifier ses placements

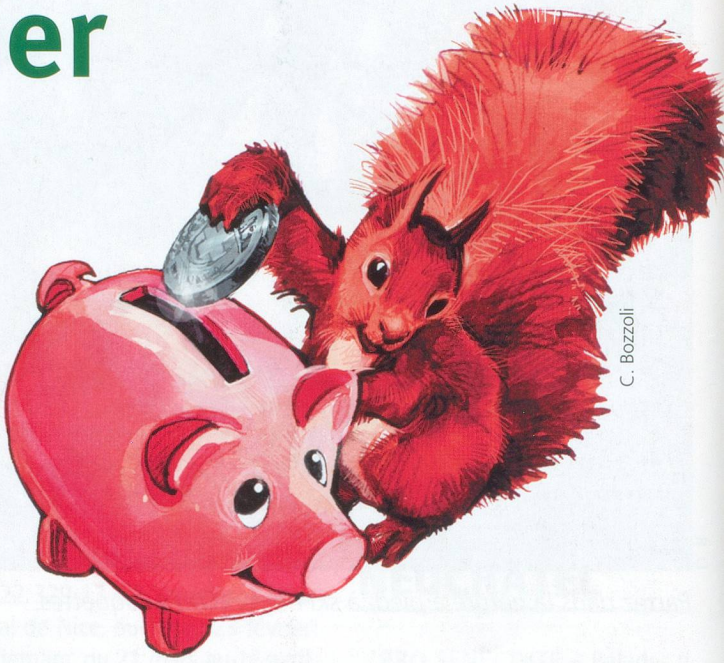
C. Bozzoli

Il est bon, tout d'abord, de savoir que les effets bénéfiques d'une diversification de ses avoirs sont considérables au début, mais qu'ils perdent progressivement de leur importance au fur et à mesure que cette diversification augmente.

Grosso modo, trois types d'actifs financiers devraient figurer dans tout portefeuille: des obligations, des actions et des liquidités. Leur présence peut être directe (c'est-à-dire qu'un certain nombre de titres appartenant à chacune de ces catégories seront représentés en tant que tels) ou indirecte: des parts de fonds de placement en actions, en obligations, etc., tiendront alors lieu de placements dans des titres de chacune de ces catégories.

Une telle répartition répond à plusieurs objectifs. Les obligations sont des titres qui dégagent un revenu fixe et qui seront intégralement remboursées à leur échéance. Elles fournissent donc, par définition, l'élément «sécurité» d'un portefeuille. Les actions sont en quelque sorte des parts de copropriété: leur destinée sera par conséquent étroitement liée à celle de la société qui les a émises. Elles perdront toute valeur en cas de faillite de cette dernière, comme elles peuvent doubler, tripler ou décupler de valeur si l'on a misé sur le bon cheval. Les actions apportent donc un élément de risque, mais aussi de performance dans les portefeuilles. Restent les liquidités. Comme leur nom l'indique, elles sont là pour permettre de faire face à des événements inattendus, ou de profiter d'occasions susceptibles de se présenter. Elles forment l'élément de sécurité absolue, mais pèsent évidemment en contrepartie sur la rentabilité du portefeuille, puisqu'elles ne dégagent quasiment aucun rendement.

Combien de positions en obligations et en actions un portefeuille de taille modeste – entre une et deux centaines de milliers de francs tout au plus – devrait-il comporter? Guère plus, sans doute, d'une dizaine au total, compte tenu du niveau des droits de garde facturés par les banques, proportionnels au nombre de positions du dépôt titres. On ne multipliera donc pas les positions en obligations, sinon pour minimiser le risque de défaillance du débiteur qui a émis l'emprunt. Ce risque est nul si le débiteur est la Confédération, tout à fait négligeable s'il est un canton, minime dans le cas d'une commune. Il est un peu plus élevé si le débiteur est une banque ou une entreprise industrielle. On peut également s'intéresser à des obligations d'emprunts étrangers, qui offrent souvent des rendements supérieurs. Mais au risque de défaut du débiteur s'ajoute alors celui du change, si l'emprunt est émis en monnaie étrangère. Autre bonne raison de ne pas trop multiplier ces positions: les obligations sont souvent émises en coupures de plusieurs milliers de francs, ce qui pèse vite lourd dans un portefeuille. Admettons, donc, trois positions en obligations qui ne dépassent pas au total 30 à 40% du portefeuille

Quant aux actions, elles ne devraient pas excéder cinq à sept positions au maximum, et seront sélectionnées parmi des titres de toute première qualité («blue chips»). Une diversification satisfaisante sera obtenue ici si l'on évite de choisir des titres dont les évolutions boursières respectives ont montré qu'elles étaient fortement corrélées les unes aux autres. Autrement dit, on ne choisira pas toutes ses actions dans le même secteur (chimiques, financières, alimentaires...) et on osera une certaine diversification géographique (actions de la zone euro, actions américaines, etc.), à raison par exemple d'un quart du total des positions en actions.

Marian Stepczynski

Marian Stepczynski

Nouveau collaborateur

Cet article marque le début de notre nouvelle rubrique économique. Pour l'alimenter, nous avons fait appel à Marian Stepczynski, journaliste spécialisé. Il est notamment l'auteur d'un ouvrage intitulé *Retraites, les Vrais Enjeux,* paru aux Editions Slatkine.

Si vous avez des questions à lui poser, écrivez à la rédaction de *Générations,* qui les fera suivre.